

Horaires d'ouverture

Lundi et Mercredi : 9h15 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Mardi et Vendredi : 9h30-16h30

Jeudi : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 18h00

Le 2e samedi du mois : 9h00 - 12h00

Localisation

15 bis rue Pasteur - 14120 MONDEVILLE



Transports

Réseau Twisto :

Bus 6, arrêt maison du peuple

Bus 9, arrêt maison du peuple

Bus 115 (réseau complémentaire), arrêt maison du peuple

Réseau Nomad :

Car 20, arrêt maison du peuple

Car 120, arrêt maison du peuple

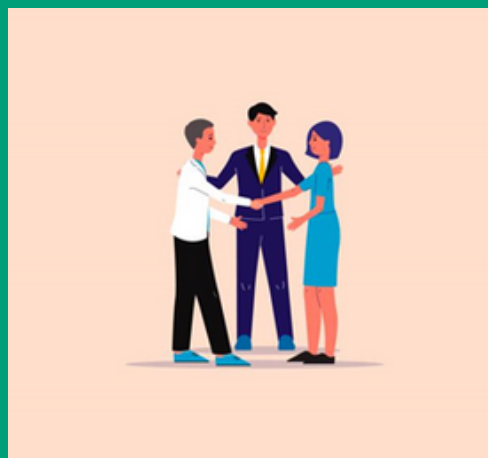
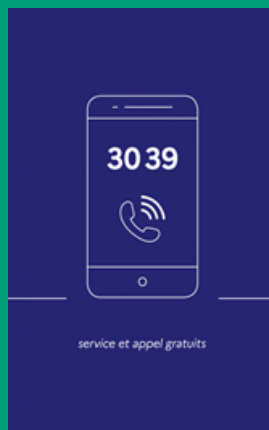
Contactez-nous



02 61 10 31 50 ou 3039



mjd-mondeville@justice.fr



Février 2023



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Maison de la
justice et du droit
de Mondeville



15 bis rue Pasteur - 14120
MONDEVILLE



Maison de la justice et du droit (MJD) : un accès au droit sans rendez-vous

Qu'est-ce que la maison de justice et du droit ?

La MJD est un service du tribunal judiciaire de Caen, placé sous l'autorité du Président du tribunal judiciaire et du Procureur de la République près ce tribunal et dont le fonctionnement s'appuie sur un partenariat avec la Commune de Mondeville et la communauté urbaine de Caen la Mer.

Quelles sont les missions de la MJD ?

Les usagers y sont accueillis, SANS RENDEZ-VOUS, de manière anonyme, confidentielle et gratuite, pour toute question et problème de droit.

Ils sont informés et/ou orientés dans leurs démarches par le personnel de la MJD, avec la possibilité, sur rendez-vous, de rencontrer des professionnels assurant une permanence au sein de la MJD.

La MJD concourt notamment à l'aide aux victimes grâce à une écoute privilégiée et un accompagnement des justiciables dans leurs démarches (permanences du CIDFF et de l'ACJM).

Elle permet également le recours aux modes amiables de règlement des conflits et à la justice restaurative (conciliateurs de justice, défenseur des droits et SPIP).

Il s'agit avant tout d'une présence judiciaire de proximité (délégués du procureur et Association Revivre).



Les permanences des partenaires de la MJD sont sur rendez-vous.



Permanence de l'Association REVIVRE - association d'insertion et d'accompagnement socio-judiciaire, de contrôle judiciaire.



Permanence du CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles). Un psychologue reçoit les personnes victimes de violences intra familiales et leur apporte un soutien psychologique.



Permanence de l'ACJM (association d'aide aux victimes, de contrôle judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité de médiation pénale).



Permanence de la CGL (Confédération générale du Logement): informations juridiques sur les droits en lien avec le logement (location, copropriété, accession à la propriété...)



Permanence d'un délégué du procureur.



Permanence d'une Médiatrice justice restaurative qui offre un espace de dialogue sécurisé, volontaire et confidentiel entre une personne victime et une personne auteur(e), concernées par la même infraction, afin d'échanger autour des répercussions de l'acte subi ou commis.



Permanence d'un Avocat notamment en droit de la famille, droit pénal, droit de la consommation, droit immobilier et droit des contrats.



Permanence d'un Notaire, notamment en droit des successions, droit des régimes matrimoniaux et en droit patrimonial.



Permanence du Défenseur des Droits. Il intervient dans les litiges opposant les particuliers aux entités publiques (administrations, collectivités, etc).



Permanence d'un Conciliateur de justice. Il règle à l'amiable les conflits civils entre les particuliers (problèmes locatifs, de voisinage, etc).